

CONVENTION

Entre la Métropole Aix Marseille Provence – Réseau Les Bus de l'Etang et le Foyer socio-éducatif Lycée des Métiers CAUCADIS à Vitrolles pour l'organisation des actions de prévention

Année scolaire 2016 - 2017

ENTRE

La Métropole Aix Marseille Provence – réseau Les Bus de l'Etang situé Rond Point de la Pierre Plantée, BP 80072, 13742 Vitrolles représenté par Jean Claude GAUDIN, Président en exercice

ET

Le Foyer Socio-éducatif du Lycée des Métiers Caucadis, Bd Alfred Casile 13127 Vitrolles représenté par Monsieur PINEAU, Proviseur du Lycée.

Préambule

La Métropole Aix Marseille Provence – Réseau Les Bus de l'Etang en partenariat avec les structures d'animations socio-éducatives et les établissements scolaires, a mis en place un programme de prévention et de promotion du réseau de transport « Les Bus de l'Etang ». Ce programme se concrétise par :

- **La présence des agents de Prévention - Médiation** à l'intérieur des bus, aux abords des haltes routières. Leurs missions sont d'assister les conducteurs, d'accompagner et d'aider tous les usagers du réseau avec une approche plus spécifique pour les publics jeunes et adolescents.
- **L'organisation et la gestion d'animations par le Service Prévention Médiation** : foot en salle, tournois sportifs... Ces animations sont mises en place par le service Prévention Médiation de la Métropole avec la participation des structures socio-éducatives partenaires et / ou des établissements scolaires associés. L'encadrement et la gestion de ces animations sont assurés par les animateurs référents de chaque structure participante et coordonnés par la responsable du service.
- **La participation active aux animations proposées par les structures et / ou les établissements scolaires**. Celles-ci doivent permettre d'effectuer un travail de sensibilisation et de promotion du réseau de transport, de réaliser avec les publics ciblés des actions autour des thèmes de la citoyenneté, du transport public et d'avoir une approche plus spécifique de sensibilisation et de prévention aux phénomènes de prédélinquance et d'incivilités.

Le service Prévention de la Métropole Aix Marseille Provence – réseau les Bus de l'Etang intervient auprès des structures par le biais :

- D'une participation logistique : mise à disposition de bus, attribution de récompenses.

- De la participation des agents de Prévention Médiation aux animations proposées: tournois sportifs, sorties de proximité...
- De l'intégration des agents de Prévention Médiation à la structure sur la base de projets définis avec la responsable du service.

NB : Les agents de Prévention Médiation sont pilotés et assistés par les animateurs référents de la structure. Ils ne peuvent en aucun cas apparaître comme des porteurs de projets ou assurer la responsabilité d'un groupe.

Ces actions sous-tendent les objectifs suivants :

- promouvoir le réseau de transport au sein des différents quartiers
- informer et sensibiliser les publics à l'utilisation du transport en commun
- Favoriser la rencontre entre les différents acteurs : conducteurs, contrôleurs, service Prévention Médiation et les publics adultes, jeunes et enfants
- mettre en place un travail spécifique de prévention avec le public « jeune » permettant de :
 - Créer avec eux des relations privilégiées en favorisant le dialogue afin qu'ils acceptent de respecter les règles de vie existantes sur le réseau
 - Les placer en situation de revalorisation et de responsabilisation par leur implication active à la mise en place des projets.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser l'organisation, les obligations de chaque partie et le financement des actions de prévention prévues en accord entre le service Prévention Médiation de la Métropole Aix Marseille Provence – Réseau les Bus de l'Etang et l'établissement scolaire.

Article 2 : Durée

La présente convention prendra effet à partir de sa notification et se terminera le 30 juin 2017.

Article 3 : Les actions prévues en 2016 - 2017

Action de prévention et de sensibilisation à l'utilisation du réseau de transport « les bus de l'Etang »

Les représentants du réseau : conducteurs, contrôleurs, agents de Prévention Médiation et la responsable du service proposent d'intervenir dans les classes auprès d'élèves usagers du réseau de transport afin de les informer, les sensibiliser à l'utilisation « citoyenne » du bus. Les interventions sont prévues sur une ½ journée durant laquelle les professionnels présentent le réseau, son fonctionnement, les règles en vigueur et les conséquences possibles des actes posés.

Cette action vise à :

- favoriser la rencontre entre les professionnels du réseau et les utilisateurs

- favoriser la discussion et l'échange entre les différents groupes intervenant
- prévenir les risques de situations potentiellement conflictuelles entre les professionnels et les utilisateurs

Sorties de proximité

Le lycée participe durant l'année scolaire à diverses manifestations artistiques et / ou culturelles : printemps des Lycées, Festival d'Arles, projet Eurasmus..... Le service Prévention Médiation de la Métropole, dans le cadre de nos actions partenariales met à disposition les transports nécessaires et permet l'utilisation du réseau urbain « Les Bus de l'Etang ».

Article 4 : Financement

Le service Prévention Médiation de la Métropole assure la prise en charge financière des transports prévus dans le cadre des sorties de proximité à hauteur de 800 euros. A l'issue d'une consultation, le collège prendra à sa charge le solde de la dépense.

Au terme des actions définies dans la présente convention, le lycée établira en collaboration avec la responsable du service de prévention médiation de la Métropole, une évaluation globale de(s) action(s) réalisée(s).

A Vitrolles, le

Le Président du SMITEEB
Claude PICCIRILLO

Le Proviseur
Pascal PINEAU